

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019**

Convoqués par lettre du 07 Octobre 2019, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le lundi 14 octobre 2019 à la Salle du Conseil à 19 H 00.

Membres absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Jacques DESPRÈS avait donné pouvoir à Monsieur Alain LOSERO ;
- Madame Lisiane MORELLE avait donné pouvoir à Monsieur Éric CARNEL.

Membres absents excusés et non représentés :

- Monsieur Freddy TURBELIN ;
- Madame Nathalie PIÉTAIN.

Membre absent non excusé et non représenté :

- Monsieur Jean-Michel CONVENT.

-----◆-----  
Secrétaire de séance : Madame Aurélie DEFRANCE.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du mercredi 12 juin 2019 est adopté à l'unanimité ;
- Avis favorable du conseil, à l'unanimité, pour prendre en charge 25 % du coût des 11 € de la carte « JOB » libre circulation pour les demandeurs d'emploi (50% sont pris en charge par le SMTD) ; ce qui porte le montant de cette carte à 2,75 € pour l'utilisateur et ce, pour l'année 2020. Cette carte est valable 1 mois et renouvelable 5 fois ;
- Avis favorable du conseil, à l'unanimité, pour prendre en charge financièrement 2/3 de la carte « OR » libre circulation pour les personnes âgées, de plus de 65 ans, non imposables, et sous plafond de ressources, dont le montant s'élève à 44 € ; la participation de la commune s'élève donc à 29,35 € ; un montant de 14,65 € restera à la charge du bénéficiaire et ce, pour l'année 2020 ;
- Avis favorable du conseil, à l'unanimité, pour prendre en charge 11,50 € du coût de la carte trimestrielle de transport R.S.A. (Revenu Solidarité Active) d'un montant de 32 € (50 % sont pris en charge par le S.M.T.D) ; le coût de revient de cette carte s'élèvera donc à 4,50 € pour l'utilisateur et ce, pour l'année 2020 ;
- Concernant l'organisation des opérations de mise sous pli pour les élections municipales de 2020, le Conseil, à l'unanimité, décide :
  - de valider l'organisation par la commune de la mise sous pli en régie avec établissement des fiches de paie et des déclarations sociales et fiscales ;
  - d'autoriser le Maire à procéder au recrutement du personnel qui sera chargé de la mise sous pli ;
  - de fixer la rémunération du personnel à 0,40 € par électeur ;
  - d'accepter le dédommagement de la collectivité et la dotation de la Préfecture sur la base d'un montant fixe de 0,29 € par électeur ;
  - d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- Avis unanime du Conseil pour la modification du règlement de fonctionnement du Centre Multi-Accueil « Au Pays des Lutins » applicable au 1er septembre 2019 et au 1er janvier 2020 ;
- Le Conseil, à l'unanimité, valide le règlement de fonctionnement de la Médiathèque « Louis Aragon » ;

- Le Conseil, à l'unanimité, valide la convention établie entre la Médiathèque « Louis Aragon » et les écoles pour l'accueil des classes à la Médiathèque ;
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec le Département du Nord relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération et autorise le Maire à la signer ;
- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à trois groupements de commandes et autorise le Maire à signer les conventions constitutives avec Douaisis Agglo pour la passation des marchés suivants :
  - de fourniture de papier non imprimé ;
  - de travaux de signalisation horizontale, de dispositifs de sécurité et de signalisation verticale ;
  - de prestations de maintenance des extincteurs et Robinets d'Incendie Armés (RIA) ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités durant les vacances de Noël pour la période du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités durant les vacances de Février pour la période du 17 février 2020 au 28 février 2020 ;
- Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la suppression d'un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants au 4ème échelon (I.B. 434) , à raison de 16 heures 30, en Contrat à Durée Déterminée et à la création du poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants de seconde classe au 3ème échelon (I.B. 438) à temps complet et ce , à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- À l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la création :
  - d'un emploi à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, en raison d'une demande de nouvelle affectation et ce, à compter du 15 octobre 2019 ;
  - et d'un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine, en raison de l'ouverture prochaine de la médiathèque afin de pallier à l'absence de personnel et ce, à compter du 1er janvier 2020 ;
- À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à modifier la délibération n° DEL2019\_40 du 12 juin 2019 qui concerne une demande de subvention d'investissement auprès de la Région HAUTS DE FRANCE au titre de la redynamisation des centres villes et centres bourgs pour le projet d'aménagement de la Place du Capitaine Dordain en complétant cette même délibération avec la phrase suivante : « *La ville de Cuincy s'engage à ne pas favoriser le développement du commerce périphérique en faisant de la Place du Capitaine Dordain le pôle d'attraction principal de la ville* » ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis pour le subventionnement de :
  - pistes cyclables (revêtement à hauteur de 40 % de la dépense, la borduration : 30 %, la signalisation : 30 %) ;
  - bandes cyclables pour la signalisation à hauteur de 30 % des dépenses ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter deux subventions auprès de l'Agence de l'Eau et à signer tous les actes et documents inhérents dans le cadre :
  - du déraccordement des eaux pluviales de la médiathèque et de l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie ;
  - du déraccordement des eaux pluviales de la Place du Capitaine Dordain par la réalisation d'une chaussée drainante, de l'infiltration naturelle à la parcelle et de la réation d'un réservoir ;
- Le conseil, à l'unanimité, valide la liste des gratifications diverses accordées par la commune pour l'année 2020 ;
  
- Sur la base de l'Autorisation de Programme initiale pour l'aménagement de la Place du Capitaine Dordain à savoir :

AP : 2 130 000 €

CP : Budget 2019 : 715 000 €,

Budget 2020 : 1 415 000 € ;

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la modification des crédits de paiement comme suit : CP : Budget 2019 : 1 215 000 € ; Budget 2020 : 915 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'association du Dojo Club Cuincy afin de leur apporter une aide aux frais de déplacement et d'hébergement pour la participation aux Championnats de France 2018 et 2019 ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire :
  - à inscrire en recettes un emprunt de 500 000 € ;
  - à opérer un virement de crédit de la nature « 6068 autres fournitures » au « 6745 subvention aux personnes de droit privé » pour un montant de 1 800 € ;
  - à opérer un virement de crédit de la nature « 6068 autres fournitures » au « 6688 autres charges financières » pour un montant de 750 €.
- Sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL, Mesdames Claudine HOUDET et Roselyne BURGEAT, le Conseil donne son accord pour souscrire une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Établissement retenu : La banque Postale ;
  - Montant de la ligne de trésorerie : 500 000 € ;
  - Durée : 1 an ;
  - Taux : Eonia + marge 0,730% l'an flooré à la marge ;
  - Commission d'engagement : 750 €.
- Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 500 € au Comité de Douai de la Section des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) afin de leur apporter une aide à l'organisation de la cérémonie commémorative du centenaire de l'attribution de la Légion d'Honneur à la ville de Douai ;
- Le conseil, à l'unanimité, approuve la motion présentée pour le maintien des trésoreries dans le Douaisis ;
- L'état des décisions directes prises entre le 04/06/2019 et le 20/09/2019 a été présenté au conseil.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le Jeudi 17 Octobre 2019, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,